

Règlement du concours photo

● **Article 1 :**

ESPACE HABITAT et HABITAT 08 organisent du « 15 mai au 8 juin 2025 » un concours photos sur le thème du vivre ensemble.

● **Article 2 :**

Ce concours est ouvert aux locataires des bailleurs sociaux ardennais, enfants et adultes.

● **Article 3 :**

Pour participer il suffit de réaliser une photo sur le thème « Ensemble, c'est plus beau ! » à transmettre soit en complétant le formulaire et en l'insérant soit par téléphone au 07.85.87.82.24.

Merci de renseigner le formulaire afin de pouvoir contacter les gagnants du concours (Nom et prénom, téléphone et adresse, date de naissance du photographe...)

La participation est gratuite. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de ses parents via le formulaire d'inscription à renseigner.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne pendant toute la durée du concours. Il est précisé que seule la personne qui envoie la photo se verra attribuer la récompense si ce dernier est retenu par le jury.

● **Article 4 :**

Les photos doivent parvenir au plus tard le 8 juin 2025.

Le jury se réunira le 16 juin 2025 et le 24 juin 2025 afin de déterminer les gagnants. Les critères d'évaluation retenus seront le respect du thème, l'originalité de la photo et la qualité de l'exécution.

● **Article 5 :**

6 photos seront retenues par le jury. Le jury sera composé de collaborateurs d'HABITAT 08, d'ESPACE HABITAT et d'un membre de l'ARCA Hlm.

Les gagnants se verront attribuer un prix d'une valeur non contractuelle de 200 EUROS, trottinettes électriques, bons d'achat, et croisières repas sur la Meuse.

Les lots gagnés ne pourront être ni négociés ni échangés contre tout autre valeur.

● **Article 6 :**

La remise des prix aura lieu durant le mercredi 25 juin 2025. Les gagnants seront avertis personnellement par téléphone du lieu de la remise des lots.

● **Article 7 :**

Les participants autorisent la publication éventuelle de leur nom, leur adresse et leur photocopie dans toutes les opérations promotionnelles liées au concours auquel ils ont participé, ceci par toutes voies médiatiques existantes.

Les participants autorisent ESPACE HABITAT, HABITAT 08 et l'ARCA Hlm à faire l'usage des photos sur tous les supports de communication ainsi qu'à l'occasion de manifestations ciblées.

● **Article 8 :**

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et des résultats.

● **Article 9 :**

Le présent règlement est disponible sur simple demande à l'ARCA (arca@arca-hlm.com).

● **Article 10 :**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'ARCA dont les décisions seront sans appel.